

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUILLET 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Approbation de la  
modification n°2 du  
Plan Local d'Urbanisme**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 juillet 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 12 juillet 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juillet deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON\*, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL\*, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

\*Madame GENDRON (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

\*Monsieur RAVEL (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

**Était absente :**

Madame RHONÉ

**Secrétaire de séance :**

Madame TÉA

**N° DE DOSSIER** : 13 D 24

**OBJET** : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEBRAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de modification de la zone UE du Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

Cette procédure avait pour objet de modifier les articles 7 et 13 de la zone UE en faveur des équipements publics et d'intérêt collectif en vue de les exonérer des règles relatives à l'implantation par rapport aux limites séparatives et des règles relatives aux espaces verts.

Cette modification avait pour objet de faciliter l'implantation des équipements publics et d'intérêt collectif afin de mieux les répartir sur l'ensemble du territoire.

Le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été soumis à enquête publique par un arrêté de Monsieur le Maire en date du 15 mars 2013. Monsieur Gérard CERCOT a été désigné Commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Versailles et a tenu 4 permanences afin de recueillir les observations du public durant toute la durée de l'enquête qui s'est tenue du 08 avril au 13 mai 2013.

A l'issue de cette enquête, le Commissaire-enquêteur a transmis un procès verbal de synthèse des observations du public auxquelles la Ville a apporté réponse par courrier du 3 juin 2013. Le Commissaire-enquêteur a adressé son rapport et ses conclusions à la Ville le 13 juin 2013.

Il formule un avis favorable sans réserve ni recommandation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville en ce qu'elle emporte modification des articles UE 7 et 13 de la zone UE.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

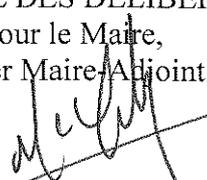
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville en ce qu'elle emporte modification des articles UE 7 et 13 de la zone UE.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines